



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

COMMUNE DE PLESDER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 12 Avril 2016**

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la
Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Jean-Pierre, Mr MOREL Eric, Mr COQUIO Patrick, Mme
BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr
DELOFFRE Arnaud, Mme MARY Cécile.

Procuration : De Mr BAUX Mickaël à Mr HERVE Sandy

Absents Excusés : Mr DELION Rémy

Mme DESERT Magalie

Mr DELAROCHEAULION Frédéric

Mme CLOSSAIS Soazig

Mme MARY Cécile a été élue **SECRETAIRE**

Affectations des résultats 2016

Mme Le Maire présente la proposition d'affectation des résultats pour les budgets :
Commune/Assainissement/L'Orée d'Armor

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		75 425,24€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (<i>Recettes d'investissement</i>)		
002 Résultats de fonctionnement reporté		46 397,34€

Assainissement :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		34 771,80€
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (<i>Recettes d'investissement</i>)		
002 Résultats de fonctionnement reporté		4 427,83€

Lotissement l'Orée d'Armor :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (<i>Recettes d'investissement</i>)		
002 Résultats de fonctionnement reporté	59 638,64€	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'affectation des résultats pour les budgets : Commune/Assainissement/L'Orée d'Armor, telle que présentée ci-dessus.

Subventions aux Associations

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour les associations, soit :

Associations Extérieures	Montants
Comice agricole	0.60€/Habitant
Office des sports	1€/Habitant
Ass .Familiale Rurale du Canton de Tinténiac ADMR	100,00€
Association de la prévention routière ST-GREGOIRE	30,00€
Associations Plesdéroises	
ACCA de Plesder	150,00€
+ Subvention pour destruction des nuisibles	150,00€
Anciens Combattants de Plesder	150,00€
Club de l'Amitié	150,00€
Comité de Jumelage PLESDER-AHORN	150,00€
+ Subvention pour Relais des Villages	150,00€
Foyer des jeunes et d'Education Populaire PLESDER	150,00€
APE	150,00€
Gym d'Entretien Plesdéroise	150,00€
Théâtre « Tous en Scène »	150,00€
Foot Club du Linon	150,00€
Rêve de Bambins	150,00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les montants de subventions aux Associations tels que détaillés ci-dessus
PREVOIT les dépenses au Budget Primitif Principal 2016

Budgets Primitifs 2016

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2016 Commune/Assainissement/L'Orée d'Armor.

Ceux si sont votés par chapitres pour la partie Fonctionnement, et par Opérations pour la partie Investissement.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2014
DF	Total dépenses de fonctionnement	523 985,27€
011	Charges à caractère général	160 111,08€
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 700,00€
014	Atténuation de produit	14 244,62€
022	Dépenses imprévues	17,10€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 065,13€
65	Autres charges de gestion courante	44 450,00€
66	Charges financières	32 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	31 397,34€
RF	Total recettes de fonctionnement	523 985,27€
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 397,34€
013	Atténuations de charges	11 000,00€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 800,00€
73	Impôts et taxes	257 040,13€
74	Dotations, subventions et participations	154 241,00€
75	Autres produits de gestion courante	26 229,80€
76	Produits financiers	1,00€
77	Produits Exceptionnels	276,00€

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitres	Opérations	BP 2015
RI	Total recettes d'investissement	537 049,22€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		75 425,24€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		4 300,00€
10 - Dotations, fonds divers et réserve		61 000,00€
13 - Subvention d'investissement		357 161,51€
021 - Virement de la section de fonctionnement		39 162,47€
DI	Total dépenses d'investissement	537 049,22€
16 - Emprunt		47 238,64€
	10 - S. des Fêtes	300 000,00€
	20 - Mairie	2 750,00€
	11 - Voirie	153 717,92
	12 - Terrain des Sports	14 842,66€
	15 - PLU	12 500,00€
	26 - Cimetière	6 000,00€

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2014
DF	Total dépenses de fonctionnement	40 277,43€
011	Charges à caractère général	18 562,43€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 600,00€
66	Charges financières	9 115,40€
RF	Total recettes de fonctionnement	44 699,00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 427,83€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 850,00€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 000,00€

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitres	Opérations	BP 2015
RI	Total recettes d'investissement	47 371,80€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		34 771,80€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		12 600,00€
DI	Total dépenses d'investissement	47 371,80€
16 - Emprunt		13 612,60€
21 - Immobilisation corporelle		20 909,20€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		12 850,00€

LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2014
DF	Total dépenses de fonctionnement	59 638,64€
002	Résultat de fonctionnement reporté	59 638,64 €
RF	Total recettes de fonctionnement	59 638,64€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	59 638,64€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les budgets primitifs Commune/Assainissement/L'Orée d'Armor tels que présentés ci-dessus

Suppression du CCAS

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que L'article 79 de la loi NOTRe supprime l'obligation de créer un C.C.A.S dans les communes de - 1500 habitants.
Il s'agit d'une mesure de simplification administrative et d'allègement budgétaire.

Cela ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune

Les compétences sont exercées directement par la commune et exécutées, financièrement dans le budget principal.

La suppression possible du C.C.A.S doit être décidée par une délibération du conseil municipal

La dissolution du C.C.A.S intervient le 1er janvier qui suit la date de la délibération du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la suppression du CCAS**

Le Maire,
Evelyne SIMON-GLORY

La Secrétaire de séance,
Mickaël BAUX